

L'espace public et le visible

Isaac Joseph

Université Lyon 2

Avenue Pierre Mendes-France

69500 Bron

France

1. De l'espace public

Dans un article récent (*Le Monde*, 19.10.1992), Antoine Grumbach invitait l'architecture "à se ressaisir et participer à l'édification du vide qui sépare ses réalisations". Il est significatif que cet architecte, dénonçant les "machines célibataires" et l'indifférence au contexte ait reçu, depuis, le grand prix d'urbanisme. Il est encore plus significatif que la sensibilité nouvelle des architectes à l'espace public rejoigne, dans les termes mêmes qui la traduisent, d'une part un courant déjà ancien de la philosophie politique et, d'autre part, l'analyse la plus consistante de l'espace théâtral.

La philosophie politique de Hannah Arendt (1974) a développé depuis longtemps en effet ce thème de l'espace public comme monde commun de l'action, comme monde "entre" soi, capable de rassembler mais aussi de séparer et qui repose autant sur l'intervalle que sur la présence simultanée de perspectives. Et l'analyse de l'espace théâtral que propose Peter Brook (1972) définit également celui-ci comme espace vide : "Quelqu'un traverse cet espace vide pendant que quelqu'un d'autre l'observe, et c'est suffisant pour que l'acte théâtral soit amorcé".

On pourrait, en amont des débats de cet atelier, explorer les orientations, pour la recherche et pour l'action, de cette conjonction de trois langages autour de la question des espaces publics: celui de l'architecture et de l'urbanisme, celui de la philosophie politique et celui de la scénographie.

2. Adhérence

On peut imaginer des villes dont la morphologie est ainsi faite que l'on passe quotidiennement de chez soi à un autre "chez soi" en entendant dans les deux cas soit des espaces privés, soit des espaces ségrégés dont les accès sont contrôlés. Par exemple, on sait que dans des villes comme Los Angeles, l'histoire de l'urbanisation et les croisades pour la sécurité ont abouti à la destruction de l'espace public comme espace accessible. Mike Davis (1990) a décrit la métropole californienne comme une cité "interdite" où le mobilier urbain traduit une conception "sadique" de la rue.

Il faut donc s'entendre sur la liberté de circulation et la liberté de mouvement qui sont au principe d'une réflexion sur les espaces publics, c'est-à-dire prendre au sérieux les éléments - dispositifs, aménités - qui font non seulement qu'on peut circuler dans une ville mais que cette ville est "disponible", qu'elle offre des "prises" (affordances) au passant ou au résident. C'est à cette condition qu'on peut véritable-

ment réhabiliter le contexte de l'oeuvre architecturale, faire que tel ou tel bâtiment ne soit pas une "machine célibataire". Plutôt d'ailleurs que de parler de contexte ou d'environnement - termes qui laissent supposer qu'on ne s'intéresse qu'à ce qui entoure le bâtiment ou qui l'accompagne (sa façade, son espace de dégagement) -, il vaudrait peut-être mieux parler de l'espace public comme de l'espace d'adhérence d'une fonction urbaine, c'est-à-dire de l'espace dans lequel les activités du citadin peuvent se chevaucher, bifurquer selon les opportunités, s'articuler dans un seul et même déplacement. Une conception "sadique" de la circulation serait la forme rigide, sans issue, captive qui oublierait ce que savent les gens de théâtre et les historiens des métamorphoses de l'espace scénique, à savoir que "la rue est le moyen le plus économique de conjuguer l'unité et la multiplicité des lieux" (Schérer, 1992).

La question de la privatisation des espaces publics, cruciale pour diagnostiquer l'évolution récente des villes américaines et, dans une moindre mesure, des villes européennes (Trilling, 1993), concerne donc à la fois l'architecte, le spécialiste du droit de l'urbanisme et l'anthropologie urbaine. Un espace privatisé peut se définir ainsi du point de vue de sa propriété juridique, de sa légitimité à être approprié (on ne s'approprie pas une station de métro comme un espace collectif dans une cité de banlieue), ou encore de la "porosité" relative des activités qui s'y déroulent. Il est bien clair, à ce titre qu'un certain nombre d'espaces bâtis réputés publics - une gare, par exemple - ne sont en fait que des conglomérats de seuils et d'interfaces s'inscrivant dans plusieurs logiques territoriales et dans plusieurs logiques d'usage. J.M. Duthilleul, responsable des aménagements à la SNCF, parle ainsi de la fin du "Bâtiment Voyageurs". Dans un univers de seuils, ce qui décide de la frontière entre privé et public est très complexe: les institutions responsables, qu'elles soient privées ou publiques doivent coordonner leurs missions selon des cahiers des charges où les contraintes techniques et les ressources professionnelles sont décisives; quant aux usagers, ce qui les intéresse c'est de pouvoir combiner, dans un seul et même espace de déplacement, plusieurs rôles et plusieurs activités. D'où le développement des services intégrés - carte orange, "passeport urbain" - qui supposent la concertation entre plusieurs partenaires et qui se donnent pour objectif de proposer, au même "client", des prestations combinées.

La question de la privatisation des espaces publics se déplace ainsi de plus en plus et quitte le champ organisationnel pour se poser au niveau des professionnalités requises - d'animation, d'accueil, de contrôle - pour gérer ces espaces et proposer aux agents un *plan de travail commun* capable de coordonner leurs *actes de présence* et leurs *actes de langage*.

3. Visibilité

Nous abordons là le thème de cet atelier qui porte sur le visible. La cohérence du visible dans un espace public est une question esthétique puisqu'elle implique des normes d'exposition (pour la signalétique, par exemple), mais c'est aussi une question technique et institutionnelle, puisqu'elle suppose qu'on tienne compte de la visibilité des agents qui sont chargés de gérer l'accès à l'espace de services.

Le texte d'orientation générale du programme, sous le couple conceptuel de l'intimité et de l'urbanité, entend conjuguer deux ordres de préoccupations: celles qui relèvent de la logique de quartier et des espaces de proximité et celles qui touchent

aux déplacements quotidiens. Cette conjonction demande qu'on définisse un espace public comme un *espace de rencontres* et qu'on s'interroge sur *l'organisation sociale des rencontres*. C'est, dans la double tradition de l'anthropologie urbaine et de la micro-écologie interactionniste (U. Hannerz, 1983; E. Goffman, 1963, 1973) un principe d'analyse des espaces publics : ce sont des espaces de circulation et de communication. Je me contenterai de quelques remarques à ce propos.

3.1. Accessibilité

D'abord, si, parlant des espaces publics, on peut évoquer aussi bien la Fontaine Saint-Michel, les Halles ou la Gare du Nord, pour ne parler que de Paris, on voit qu'on pourrait distinguer, selon les usages des lieux concernés,

- 1) ce qu'on pourrait appeler des *carrefours consacrés* - par exemple la conjonction marché/souk dans le monde arabe, ou encore les abords d'un monument central;
- 2) des *sites à palabre* qui sont des substituts à l'espace de proximité perdu, des lieux de rendez-vous dans un espace urbain où le résidentiel a éclaté;
- 3) des *zones* qui sont souvent les lieux d'élection de populations marginales, mais qui peuvent être définies plus largement comme des espaces surdéterminés ou se recouvrent des populations et des activités différentes, ces dernières étant licites ou illicites.

Plusieurs études consacrées aux usages, par les jeunes des banlieues, d'un réseau de transport comme le RER montrent qu'il s'agit pour eux d'un substitut au territoire défaillant. S'il faut insister sur ce point, c'est qu'il me semble que nous devrions abandonner la mythologie du nomadisme urbain et son culte de la mobilité pour comprendre les phénomènes qui préoccupent les élus et les gestionnaires des villes. Ce qui est attendu d'un espace public, ce n'est pas de la mobilité pour de la mobilité, c'est de l'*accessibilité*, et celle-ci doit être comprise comme une qualité de l'espace, mais aussi du temps (songeons aux valeurs de ce qui est disponible "a toute heure", de ce qui est "permanent").

3.2. Passage

Ensuite, et ce point est lié au précédent, un espace public n'est pas nécessairement un espace collectif ou collectivement appropriable. Qu'il soit carrefour consacré ne signifie pas qu'il remplit une fonction communautaire; qu'il soit lieu de rendez-vous ou site à palabres, n'implique pas que ceux qui s'y retrouvent partagent une identité ou des valeurs communes; et qu'il soit "zone" suppose que ceux qui croisent entendent autant prendre leurs distances ou parfois même s'éviter. Ainsi, en passant du quartier à la ville, la définition de l'urbanité est tenue de s'affranchir des problématiques de l'identité. Il n'y a pas d'espace public, de circulation ou de communication, qui ne recèle cette part d'évitement décrite par Simmel ou Goffman comme indifférence à la différence des choses, évitement. De l'identité, il nous faut passer à la *duplicité*. Entendons par là aussi bien la double articulation de l'espace entre la ville et le quartier, la duplicité des comportements entre personnes qui demeurent étrangères les unes aux autres, le double langage de ceux qui sortent de

l'univers intime ou communautaire et adoptent d'autres modes de communication et sont capables de changer de code (sur le concept de "code-switching" dans l'ethnographie de la communication, voir J. Gumperz, 1989).

Le travail sur les espaces publics permet donc de comprendre la convergence entre trois discours: celui du scénographe qui fait de l'espace théâtral un "espace vide" (Brook, 1972) où les personnages et leurs mouvements sont *observables*, celui de l'architecte attentif aux seuils, aux valeurs d'*espacement* (Gaudin, 1992) et, enfin, le discours du philosophe qui définit l'espace commun comme *intervalle* (Arendt, 1974, 1983). Ce sont là trois manières d'indiquer que la pluralité des perspectives est la condition de possibilités de tout espace public.

C'est donc tout naturellement que le *passage* est devenu la forme et la formule privilégiées, depuis Benjamin, de l'espace public. Le passage est ce qui affranchit l'architecte et les sciences sociales de la frontalité monumentale, de la "fatuité des façades" (Gaudin, 1992) et des exigences de reconnaissance. Mais le passage est là pour nous dire que les sociabilités urbaines seraient à l'étroit si elles étaient évaluées à l'aune du seul rassemblement: elles peuvent et savent jouer de la dispersion des foyers d'attention, elles connaissent les ressources (et les contraintes) de la communication dite "multi-canale" par les spécialistes.

4. Eclairages

C'est ce que nous apprennent les scénographes de la lumière et le premier d'entre eux, pour Laurent Fachard, à savoir A. Appia (1983). En tentant d'aller au delà du décor fait de toiles peintes, ils ont su depuis plus de cent ans, s'affranchir des pièges de la représentation et du *signe* pour donner à voir l'*action*. L'action théâtrale est construite sur un drame ou une intrigue, mais c'est à nous de savoir dramatiser les usages les plus ordinaires et les activités de la ménagère faisant ses courses avant d'aller chercher son enfant à la crèche. Dans un seul et même mouvement et dans un espace dont l'accessibilité est la règle d'or.

Prendre soin de la visibilité, ce n'est donc nullement céder aux délices de l'animation lumineuse qui va jusqu'à la saturation. La profusion des "boules" dans l'éclairage contemporain va à l'encontre de la primauté proclamée de l'usager: elle surcharge de signes un territoire ou un parcours et correspond plus souvent à une volonté de reconnaissance des édiles qu'à une conception efficace de l'organisation spatiale. Loin d'intégrer la dimension nocturne de la ville, elle fonctionne comme écran à la vision, comme ostentation décorative.

Deux orientations différentes, et peut-être complémentaires, s'ouvrent en matière de traitement de la lumière et des visibilités:

- une orientation dramaturgique, dans laquelle l'éclairagiste se met au service de l'urbaniste ou de l'architecte pour donner à voir son argument. C'est l'exemple du projet de Laurent Fachard pour la Place des Terreaux à Lyon qui peut, à la limite, se concevoir sans aucun candélabre et s'appuie sur le cœur du propos de l'architecte pour concevoir des fontaines lumineuses;
- une orientation plastique, celle de Yann Kersalé, qui décortique l'objet architectural, pour en faire ressortir tel ou tel élément de façade (Opéra Bastille) ou technique (ascenseurs et climatisation du Grand Palais. Le

concepteur lumière peut également intervenir sur l'identité d'un lieu pour proposer une programmation lumineuse, c'est-à-dire accompagner le geste architectural, faire en quelque sorte que ce ne soit pas seulement une "oeuvre" mais une "création continuée", comme le dirait Descartes, soutenue par les mouvements de ceux qui l'habitent pour un temps donné.

Cette participation des habitants est explicitement au principe de l'expérimentation conduite par la "Cité de la Création", dans le quartier des Etats-Unis, à Lyon. Halim Ben Saïd rappelle combien l'expression plastique, les dessins de Tony Garnier recouvrant 24 murs pignons du quartier, a résulté d'un travail de concertation avec les résidents et combien cette muséographie en plein air doit à la réflexion menée sur l'histoire du quartier.

BIBLIOGRAPHIE

- APPIA, A. (1983), "*Oeuvres complètes*", Tome 1 (L'Age d'Homme, Paris).
- ARENDT, H. (1974), "*Vies politiques*" (Essais-Gallimard, Paris).
- ARENDT, H. (1983), "*La condition de l'homme moderne*" (Presses-Pocket, Paris).
- BROOK, P. (1972), "*L'espace vide*" (Seuil, Paris).
- DAVIS, M. (1990), "*City of Quartz*" (Vintage Books, New York).
- GAUDIN, H. (1992), "*Seuil et d'ailleurs*" (Les éditions du demi-cercle, Arc-et-Sénans).
- GOFFMAN, E. (1963), "*Behavior in Public Places*" (Free Press, New York).
- GOFFMAN, E. (1973), "*La mise en scène de la vie quotidienne*" Tome 2 (Editions de Minuit, Paris).
- GUMPERZ, J. (1989), "*Engager la conversation*" (Editions de Minuit, Paris).
- HANNERTZ, U. (1983), "*Explorer la ville*" (Editions de Minuit, Paris).
- SCHERER, J. (1992), Métamorphoses de l'espace scénique, *Le théâtre en France* (sous la dir. de Jacqueline de Jomaron) (La Pochothèque, Livres de Poche, Paris)150-159.
- TRILLING, J. (1993), La privatisation de l'espace public en Californie, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, (1993) 57-58, 206-209.